

Le Secrétaire du Gouverneur général
Jean M. Sévigny
pour Léopold H. Amyot

L'honorable
Le Président du Sénat
Ottawa

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doodly (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1) du Règlement, je propose:

Que le Sénat s'ajourne à 15 h 30 cet après-midi.

Son Honneur le Président: Est-on d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 15 h 30.)

SECONDE SÉANCE

La séance est ouverte à 15 h 30, le Président étant au fauteuil.

Son Honneur le Président: Comme nous n'avons rien à faire, honorables sénateurs, vous plaît-il que le Sénat s'ajourne à loisir en attendant l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général?

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

A 16 heures, Son Excellence le Gouverneur général étant arrivée au Sénat et ayant pris place sur le trône,

Son Honneur le Président dit:

Gentilhomme huissier de la verge noire,

Allez informer la Chambre des communes que c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant arrivée,

Son président, l'honorable John A. Fraser, C.P., prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excel-

lence en tout temps convenable et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat répond en ces termes:

Monsieur le Président, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, elle lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels. J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par elle de la manière la plus favorable.

DISCOURS DU TRÔNE

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la première session de la trente-quatrième législature par le discours suivant:

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de la trente-quatrième législature du Canada. Cette cérémonie, riche en traditions et en symbolisme, est empreinte d'un caractère historique. C'est aussi un renouvellement de la relation vitale entre la Couronne, le peuple, le parlement et le gouvernement qui, aujourd'hui comme dans le passé, constitue l'essence de la démocratie canadienne.

Le peuple canadien s'est prononcé il y a trois semaines, à l'occasion d'une élection générale. Ses représentants à la Chambre des communes ont aujourd'hui réclamé à la Couronne les droits et privilèges anciens qui leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités.

À l'issue de l'élection, mon gouvernement a reçu le mandat qu'il avait sollicité pour poursuivre l'application de ses politiques, y compris la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989. L'objet de cette session du trente-quatrième Parlement est de vous demander d'approuver la loi nécessaire pour mettre cet accord à exécution à la date prévue. Un projet de loi semblable, déjà adopté par la Chambre des communes en août dernier, avait reçu l'approbation de principe du Sénat et y avait atteint l'étape de l'étude en comité au moment de la dissolution du trente-troisième Parlement.

Mon gouvernement est déterminé à faire profiter les générations actuelles et futures de Canadiens des possibilités économiques qu'offre cet accord. Sa conclusion témoigne de la confiance qu'ont mes ministres en notre capacité de faire concurrence sur les marchés du monde entier.